



A. Renseignements personnels					
Nom de famille:	Prénom(s):				
Nom de famille à la naissance:	Nom(s) antérieur(s):				
Lieu de naissance (ville, province ou État, pays):					
Date de naissance (AAAA-MM-JJ):	Sexe (cocher une case)	<input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme			
Numéro(s) de téléphone:	Adresse courriel:				
Adresse de la résidence actuelle					
_____	_____	_____			
Numéro	Rue	Appartement	Ville	Province/Territoire/ État	Code postal
Adresse(s) précédente(s) au cours des cinq dernières années (joindre une autre page au formulaire s'il y a lieu)					
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
B. Raison de la vérification de casier judiciaire					
Raison de la demande (par exemple: Emploi – Employeur – Titre du poste) : Vérification diligente					
Organisme qui demande la vérification : EVERIFILE					
Personne-ressource: CUSTOMER SUPPORT	Numéro de téléphone: 1.855.383.7434/ customer.support@everifile.com				
C. Consentement éclairé					
AUTORISATION À EFFECTUER UNE RECHERCHE – JE CONSENS PAR LA PRÉSENTE À CE QU'UNE RECHERCHE SOIT EFFECTUÉE dans le Répertoire national des casiers judiciaires de la GRC à partir du ou des noms, de la date de naissance et, le cas échéant, des antécédents judiciaires que j'ai fournis. Je comprends que cette vérification ne sera pas confirmée par comparaison d'empreintes digitales, ce qui constitue l'unique moyen de confirmer formellement l'existence d'un casier judiciaire dans le Répertoire national des casiers judiciaires.					
SYSTÈME(S) D'INFORMATION DE LA POLICE – JE CONSENS PAR LA PRÉSENTE À CE QU'UNE RECHERCHE SOIT EFFECTUÉE dans les systèmes d'information suivants de la police : (cocher les cases qui s'appliquent):					
<input checked="" type="checkbox"/> Banque de données d'enquêtes du CPIC <input type="checkbox"/> Portail d'informations policières (PIP)					
<input type="checkbox"/> AUTRE:					
AUTHORISATION ET DÉCHARGE en vue de la transmission d'une attestation de casier judiciaire ou de toute information de la police.					
J'atteste que les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, exacts. Je consens à ce que les résultats des vérifications de casier judiciaire soit communiqués à <u>Vérifications mondiales Mintz & EVERIFILE, situé(e) à Montréal, Canada & SMYRNA GÉORGIE, É.-U.</u>					
<small>Nom de l'entreprise</small> <small>Ville et pays</small>					
Par la présente, je libère à jamais tous les membres et employés du service de police chargé de traiter la demande ainsi que ceux de la Gendarmerie royale du Canada de toute action ou demande relative à tout dommage, toute perte ou tout préjudice, quelle qu'en soit la cause, que je pourrais subir par suite de la communication de l'information par <u>Cobourg Police Service à Vérifications mondiales Mintz & EVERIFILE, Montréal, Canada & SMYRNA GÉORGIE, É.-U.</u>					
<small>Nom du service de police</small> <small>Nom de l'entreprise</small> <small>Ville et pays</small>					
chargé de traiter la demande					
Signature du demandeur	Date Année-Mois-Jour	Signé à Ville Province/Territoire			
D. Vérification de l'identité					
<input type="checkbox"/> Vérification physique de l'identité <input type="checkbox"/> Vérification électronique de l'identité					
Nom du mandataire témoin:	Identité vérifiée				
Signature du mandataire témoin:	Type de pièce d'identité avec photo vérifiée : (Pièce d'identité délivrée par le gouvernement) et pièce d'identité secondaire				

VÉRIFICATION DE CASIER JUDICIAIRE
Formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires

Déclaration d'antécédents judiciaires

Vous devez remplir le présent formulaire et le joindre au Formulaire de consentement éclairé à une vérification de casier judiciaire.

Nom de famille _____ Prénom(s) _____ Date de naissance _____
AAAA-MM-JJ

L'information est recueillie et communiquée en conformité avec les lois fédérales et provinciales et avec les règlements municipaux.

La déclaration d'antécédents judiciaires ne constitue pas un casier judiciaire certifié par la GRC et ne peut pas contenir toutes les déclarations de culpabilité au criminel.

Le demandeur doit déclarer toute déclaration de culpabilité relative à une infraction à une loi fédérale du Canada.

À ne pas déclarer:

- déclarations de culpabilité pour lesquelles vous avez obtenu une suspension de casier (autrefois appelée réhabilitation) en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*;
- déclarations de culpabilité dont vous avez fait l'objet alors que vous étiez adolescent(e) au sens de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;
- absolutions inconditionnelles ou sous conditions accordées aux termes de l'article 730 du *Code criminel*; - infractions dont vous n'avez pas été reconnu(e) coupable; - infractions à une loi provinciale ou à un règlement municipal; - accusations portées à l'extérieur du Canada.

À noter qu'un casier judiciaire certifié ne peut être délivré que si des empreintes digitales ont été transmises au Répertoire national des casiers judiciaires de la GRC.

Infraction	Date du prononcé de la peine	Lieu du tribunal

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

Vérifié par:

Nom
de l'employé(e) du Service de Police

Signature de l'employé(e) du Service de Police



VÉRIFICATION DE CASIER JUDICIAIRE PROVINCIAL
Formulaire de consentement éclairé

IDENTIFICATION

NOM DE FAMILLE:

PRÉNOM:

-
- J'autorise Mintz à obtenir à mon sujet et au sujet de toute mesure m'impliquant ou m'ayant impliqué auprès de toute cour provinciale ou fédérale, tout tribunal, tout organisme de contrôle, tout comité disciplinaire et toute autre instance judiciaire ou quasi judiciaire au Canada.

RENONCIATION

Objet du consentement: Vérification d'antécédents pour l'Entreprise

Je comprends que les renseignements obtenus à la suite de la présente autorisation seront traités de manière strictement confidentielle par Mintz et l'Entreprise et seront conservés conformément à leurs politiques de confidentialité respectives. Les renseignements obtenus seront utilisés uniquement aux fins décrites dans la présente autorisation. Par la présente, j'accepte de décharger toute personne qui fournit des renseignements à la suite de la présente renonciation de toute responsabilité relative à la divulgation d'information à Mintz et à l'Entreprise. J'atteste la véracité et l'exactitude des renseignements que j'ai fournis dans la présente autorisation. Avant de signer la présente autorisation, je me suis pleinement informé de son contenu et de sa signification, et je confirme en avoir une parfaite compréhension.

SIGNATURE:

DATE:

VÉRIFICATION D'IDENTITÉ

Tout candidat doit présenter ses pièces d'identité avant qu'une recherche de casier judiciaire faite à partir de son nom puisse être effectuée. Une copie lisible des pièces d'identité doit être fournie avec le formulaire de consentement.

Le candidat doit fournir la copie de deux pièces d'identité, dont une doit être émise par le gouvernement et comprendre le nom du candidat, sa date de naissance, sa signature et sa photo. Les copies des documents d'identité doivent être validées par un témoin qui doit confirmer que la personne qui signe le formulaire de consentement est bien la personne détentricice de la pièce d'identité émise par le gouvernement. Le témoin qui vérifie l'identité du candidat doit comparer la signature qui apparaît sur la pièce d'identité émise par le gouvernement à la signature sur le formulaire de consentement.

PIÈCE D'IDENTITÉ PHOTO

Une des pièces d'identité suivantes doit obligatoirement être fournie avec la demande:

- Permis de conduire (émis par une province ou un territoire canadien) ou carte Nexus
- Permis de conduire d'un autre pays
- Carte d'assurance-maladie avec photo (sauf en Ontario, au Manitoba ou à l'Île-du-Prince-Édouard)
- Passeport canadien
- Passeport d'un autre pays
- Carte de citoyenneté canadienne
- Carte de résident permanent (CRP)
- Certificat de statut d'Indien
- Autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF)
- Carte d'identité fédérale, provinciale ou municipale
- Carte d'identité de famille de militaires (CIFM)

PIÈCE D'IDENTITÉ SECONDAIRE

La deuxième pièce d'identité fournie peut provenir de la liste précédente ou être l'une des pièces suivantes:

- Certificat de naissance
- Certificat de baptême
- Permis de chasse
- Permis de pêche
- Carte plein-air
- Carte d'hôpital
- Documents d'immigration
- Carte de donneur de sang émise par la Société canadienne du sang (à condition que la date de naissance y figure)
- Carte d'étudiant (à condition que le nom y soit indiqué)

INSTRUCTIONS POUR LE TÉMOIN

Le témoin doit personnellement vérifier les pièces d'identité fournies par le candidat et s'assurer qu'elles appartiennent bien à la personne qui signe le formulaire de consentement. Le témoin pourrait être contacté dans le cadre d'une vérification de cette procédure afin de confirmer qu'il a bien effectué la vérification.

Le témoin doit répondre à l'une des exigences suivantes :

- Être un employé de l'entreprise qui demande la vérification
- Être un commissaire à l'assermentation dûment autorisé et certifié
- Être un témoin indépendant. Un témoin indépendant doit être une personne qui n'est pas liée au candidat par alliance, par un lien familial ou par une relation intime. Le témoin doit être âgé d'au moins 18 ans et connaître personnellement le candidat depuis au moins deux ans. Connaître le candidat implique que le témoin peut confirmer certaines caractéristiques personnelles du candidat, telles que son nom, son âge approximatif, le lieu de sa naissance, sa description physique et une partie de son historique personnel.

Note au candidat : *Vous pouvez demander l'accès à vos renseignements personnels, demander une correction des renseignements ou soumettre toute autre demande en faisant parvenir votre demande par écrit à Vérifications mondiales Mintz à l'adresse : 1303, rue William, bureau 200, Montréal, QC, H3C 1R4, aux soins du responsable de la protection de la vie privée. Mintz répondra à votre demande d'accès, de correction ou d'information dans un délai de trente (30) jours suivant sa réception.*

INSTRUCTIONS – DÉCLARATION DE CASIER JUDICIAIRE

Préalablement à ce qu'une vérification de casier judiciaire à partir de votre nom soit faite, il vous est possible de déclarer volontairement le contenu de votre casier judiciaire à l'aide du formulaire suivant. Les services de police compareront les renseignements fournis à ceux figurant à leur base de données et détermineront si la déclaration est :

- **Complète** : les renseignements fournis sont exacts et il n'y a pas d'autres condamnations pour acte criminel dans votre casier judiciaire, ou le service de police juge que votre déclaration est une représentation fidèle de vos antécédents criminels.
- **Incomplète** : les renseignements fournis sont erronés ou il manque des condamnations pour acte criminel qui figurent dans votre casier judiciaire.

La confirmation d'une déclaration de casier judiciaire ne constitue pas une vérification certifiée de casier judiciaire par la GRC/RCMP. Seule une vérification à partir de vos empreintes digitales permet d'obtenir une copie certifiée de votre casier judiciaire. De plus, la confirmation d'une déclaration de casier judiciaire peut ne pas révéler toutes les condamnations pour une infraction criminelle du sujet de la recherche.

PROCÉDURE

1. Dans le formulaire de déclaration à la page suivant, veuillez inscrire votre nom et votre date de naissance exactement comme ils sont inscrits dans votre formulation de consentement.
2. Veuillez déclarer une condamnation pour acte criminel par ligne. Si vous avez été condamné pour plusieurs chefs d'accusation lors d'une même séance, veuillez utiliser une ligne pour chaque chef d'accusation.
3. Indiquez l'infraction commise, la date de condamnation et l'emplacement de la cour où la condamnation a été prononcée.

DÉCLARER LES ANTÉCÉDENTS SUIVANTS:

- Toutes les condamnations pour un acte criminel en vertu de la loi fédérale.

NE PAS DÉCLARER LES ANTÉCÉDENTS SUIVANTS:

- Les absolutions conditionnelles ou inconditionnelles en vertu de la section 730 du Code criminel.
- Les condamnations pour lesquelles vous avez obtenu une suspension de casier judiciaire (« pardon ») en vertu de la Loi sur le casier judiciaire.
- Toute infraction commise alors que vous étiez "adolescent" (au moins 12 ans, mais pas atteint l'âge de dix-huit ans) en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Toute accusation criminelle qui n'a pas donné lieu à une condamnation, par exemple toute accusation retirée, rejetée, etc.
- Toute infraction provinciale ou municipale.
- Toute condamnation survenue hors du Canada.
- Les accusations qui ont fait l'objet d'une suspension des procédures.